

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Collectifs Bassines non merci 79



## Vestieu et le parquet font appel de la décision de relaxe de Julien Le Guet : une honteuse obstination à son encontre !

Le 13/05/2025

**Le collectif Bassines Non Merci exprime sa vive consternation suite à la décision de M.Vestieu colonel de gendarmerie, et du parquet de Niort, de faire appel contre la décision du tribunal correctionnel ayant relaxé Julien Le Guet dans l'affaire du tag du 1er mai 2023.**

En effet, le 17 avril dernier, la justice a tranché avec clarté : rien ne permettait de relier Julien Le Guet aux faits reprochés. **Aucun élément probant n'a permis d'établir sa culpabilité. Le tribunal a donc logiquement prononcé sa relaxe, soulignant que le doute devait bénéficier au prévenu.**

Or, contre toute attente, et alors même que le parquet n'avait requis aucune peine lors de l'audience du 7 février dernier, celui-ci a tout de même choisi de faire appel, dans un revirement que nous jugeons incompréhensible et très probablement politique.

Nous sommes également sidéré·es que le colonel Vestieu, dont les responsabilités dans la gestion dramatique de Sainte-Soline continuent d'interroger la société civile, **persiste à vouloir criminaliser une figure emblématique de la lutte pour la préservation de l'eau et contre les mégabassines, et ce malgré une décision de justice fondée.**

**Ce double appel – du plaignant et désormais du ministère public, c'est-à-dire de l'État lui-même – illustre une volonté manifeste de faire taire, d'épuiser moralement et judiciairement celles et ceux qui dénoncent les violences commises à Sainte-Soline, et plus largement de museler le mouvement.**

Nous rappelons que cette affaire s'inscrit dans un contexte de répression croissante des mobilisations contre les mégabassines et de judiciarisation des engagements politiques.

Le tag en question — resté visible à peine quelques heures — pointait simplement une responsabilité publique dans la gestion désastreuse du maintien de l'ordre à Sainte-Soline, où des centaines de personnes ont été blessées, certaines gravement, jusqu'au coma, et resteront marquées à vie. Ce message éphémère dénonçait, de manière légitime, les violences subies. Faut-il rappeler que les responsabilités dans ces blessures massives, elles, n'ont toujours pas été établies ? Alors que la justice peine à faire la lumière sur des faits autrement plus graves, voilà qu'on lui fait perdre un temps précieux pour quelques mots inscrits sur le sol. Cette inversion des priorités est indécente. Elle témoigne d'une dérive préoccupante : celle qui vise à pénaliser l'expression critique dès lors qu'elle touche à l'action des autorités. Est-ce désormais un crime de nommer les responsabilités dans une tragédie publique ? Peut-on encore dénoncer sans risquer d'être traîné-e en justice ?



Tag devant La gendarmerie de Niort- 1er mai 2023

Nous appelons à un large soutien public et citoyen, et à une vigilance accrue face à ce qui ressemble de plus en plus à une instrumentalisation de la justice à des fins de dissuasion politique.

Julien Le Guet sera donc rejugé au pénal pour des faits dont la justice a déjà reconnu qu'ils ne lui étaient pas imputables avec certitude.

**Nous appelons à la solidarité et à la mobilisation pour faire face, ensemble, à ce nouveau chapitre d'intimidation.**

Nous demandons que la responsabilité et la mesure prévalent. Il est temps que cessent les procédures infondées qui cherchent à faire taire celles et ceux qui défendent l'intérêt général.



Site : [www.bassinesnonmerci.fr](http://www.bassinesnonmerci.fr)

Télégram : @STOPmegabassines

Facebook : @bassine.nonmerci.5

Bluesky : @bassinesnonmerci.bsky.social